

Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Conseil Municipal du 17 décembre 2021

SOMMAIRE

I – Contexte national p.3

- Le contexte économique
- Les principales dispositions du projet de Loi de finances pour 2022
- La modification des indicateurs financiers et fiscaux

II – Contexte financier local p.5

- L'épargne
- La capacité de désendettement
- Les principaux indicateurs financiers
- Le dispositif contractuel et les déficits publics

III – Les principales orientations pour 2022 et les années à venir p.8

- Orientations pour les années à venir
- Le programme d'investissement
- Perspectives pour les charges et produits de fonctionnement
- La structure des dépenses et des effectifs 2021
- Le budget annexe des parkings
- Les dotations et la péréquation
- La fiscalité
- Les ressources d'investissement
- La dette

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (selon l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales), qui intervient dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Les conditions de tenue du débat sont déterminées dans le règlement intérieur de l'Assemblée. La tenue d'un tel débat s'accompagne de certaines obligations :

- Le débat se tient obligatoirement sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui exprime les orientations budgétaires, mais aussi les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Une nouvelle obligation intervient depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.
- Notre intercommunalité, Grand Paris Sud, doit nous transmettre son rapport sur les orientations budgétaires qui, bien entendu, peut être établi à une date différente.
- Notre rapport sur les orientations budgétaires sera mis en ligne sur notre site internet.

I – Contexte national

Le contexte économique

La santé économique d'un pays est considérée par l'évolution de son PIB (produit intérieur brut). De 2016 à 2019, le PIB a évolué de +1,1% à +2,3%. La crise sanitaire a fortement impacté notre économie, portant le PIB à une baisse de -8%. En 2021, le contrecoup est estimé à +6%. Pour 2022, l'évolution est estimée à +4%.

Le déficit public a fortement augmenté en 2020, passant de -3,1% en 2019 à -9,1% en 2020 et -8,4% estimé en 2021, en raison d'importantes mesures de soutien des ménages auxquelles s'ajoutent les moindres recettes fiscales et sociales liées à la réduction de l'activité économique.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Les prévisions réalisées pour l'année 2022, notamment établies sur l'évolution du coût des énergies, conduisent à +2.5% en fin d'année 2021 pour se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022.

En cette fin d'année 2021, la forte augmentation du coût des énergies est au cœur du débat entre le développement durable et les dépenses publiques.

Les projections pour 2022 portent sur la reprise des investissements jusqu'au niveau avant crise, notamment soutenu par le domaine numérique. Mais les inconnues sont nombreuses :

- l'évolution de l'épidémie (et de la vaccination),
- les changements de comportements des consommateurs, car ceux-ci privilégient désormais les achats à distance,
- les tensions mondiales sur les approvisionnements, notamment en semi-conducteurs,
- l'évolution du coût des énergies,
- les difficultés d'adéquation sur l'emploi des salariés.

Les principales dispositions du projet de Loi de finances pour 2022 (PLF22)

Le projet de loi de finances pour 2022 peut sembler léger en matière d'impacts sur les finances des collectivités. C'est la dernière année de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tout comme la dernière de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022. Il s'agit d'un document de fin de cycle :

- contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales
- et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Pour ce qui concerne les concours financiers de l'Etat :

- la DGF 2022 est stable avec un montant de 26 786 milliards, dont 18 3 milliards pour le bloc communal,
- la DSU (dotation de solidarité urbaine) est en augmentation de 95 millions d'euros,
- la DNP (dotation nationale de péréquation) est stable.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont en hausse pour 2022. Elles s'élèvent à 2.1 milliards d'euros pour les communes et EPCI. Parmi elles, on notera +337 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Quelques principales données :

- L'endettement public est toujours prévu à un niveau élevé, supérieur à 4%, donc au-delà des critères d'équilibre de Maastricht, ceci jusqu'en 2026.
- Le dispositif de contractualisation a été suspendu durant la crise sanitaire, et sa reconduction semble se dessiner, selon des périmètres budgétaires élargis, dans l'objectif de renforcer la participation à la réduction des déficits publics : budget principal + budgets annexes ? communes et leur groupement ?
- Impactant l'actualisation des valeurs locatives, l'inflation est prévue pour 2022 aux alentours de +1,5%, après la stagnation de 2020 à +0,2% et le redémarrage de 2021 estimé à +1,4%. Le coefficient d'actualisation des bases est estimé dans une fourchette pouvant s'étirer en +1,5% et +3,5%, s'arrêtant probablement à +2,5%.
- Près de 15 Mds€ sont prévus en 2022 au titre du plan de relance et d'urgence et la dette Covid.

En matière d'écologie et développement durable, le PLF22 devrait consacrer un budget en hausse de 3% à la transition écologique. Parmi les principales mesures :

- Les chèques énergie,
- Les primes à la conversion pour la rénovation énergétique des bâtiments,
- Les aides à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Et MaPrimeRénov.

S'ajoute le plan consacré aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

La modification des indicateurs financiers et fiscaux.

Le PLF 2022 poursuit la réforme initiée par la loi de finances pour 2021 en modifiant les indicateurs financiers et fiscaux afin de neutraliser les effets des réformes fiscales. Le nouveau calcul des indicateurs a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle « richesse » des territoires.

- Les impacts potentiels pour le secteur communal : les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure pourraient être intégrés au calcul du potentiel financier
- De plus, il est proposé de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret.

II – Contexte financier local

Depuis l'année 2020, notre Commune a vu quelques-unes de ses priorités redessinées par la crise sanitaire.

Depuis mars 2020, les Collectivités Territoriales dans leur ensemble vivent une période inédite où la réalisation des services publics voit ses méthodes se redessiner. Les mesures prises pour accompagner les confinements successifs ainsi que mettre en œuvre les mesures sanitaires, ont induit des changements pérennes, et rendu indispensable la réorientation durable des fonds publics. Les repères sont redessinés.

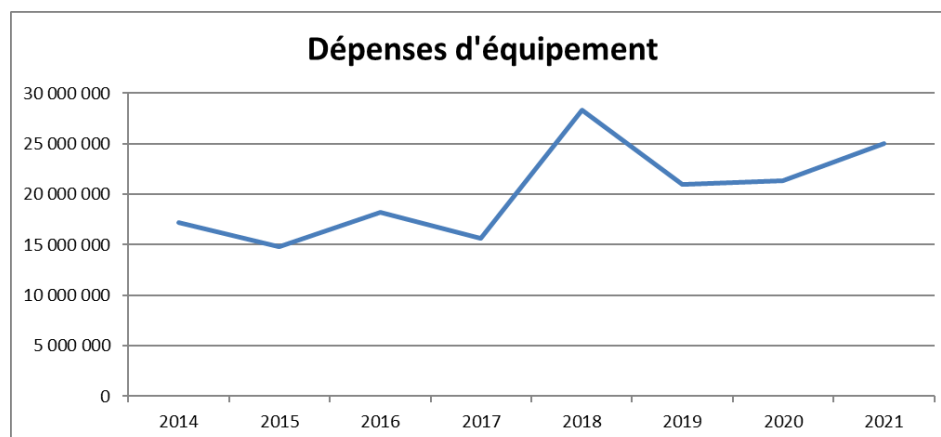
L'effet financier de la crise sanitaire a porté tant sur le fonctionnement récurrent de la collectivité que sur les crédits d'investissement.

Depuis le début de cette crise exceptionnelle, la Commune s'est attachée à ce que les services publics et, plus précisément, les activités placées dans ses champs d'intervention (scolaire et périscolaire, santé et social, enfance petite enfance en particulier), fassent l'objet d'un accompagnement proportionné et adapté au contexte et à chaque période de la crise. Par ailleurs, la Commune a beaucoup investi afin d'accompagner les mesures sanitaires adoptées au niveau national ou départemental, impactant les familles, et pour favoriser leur usage désormais très essentiel du numérique. Les dépenses sont devenues récurrentes pour l'approvisionnement en masques, gels, et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie.

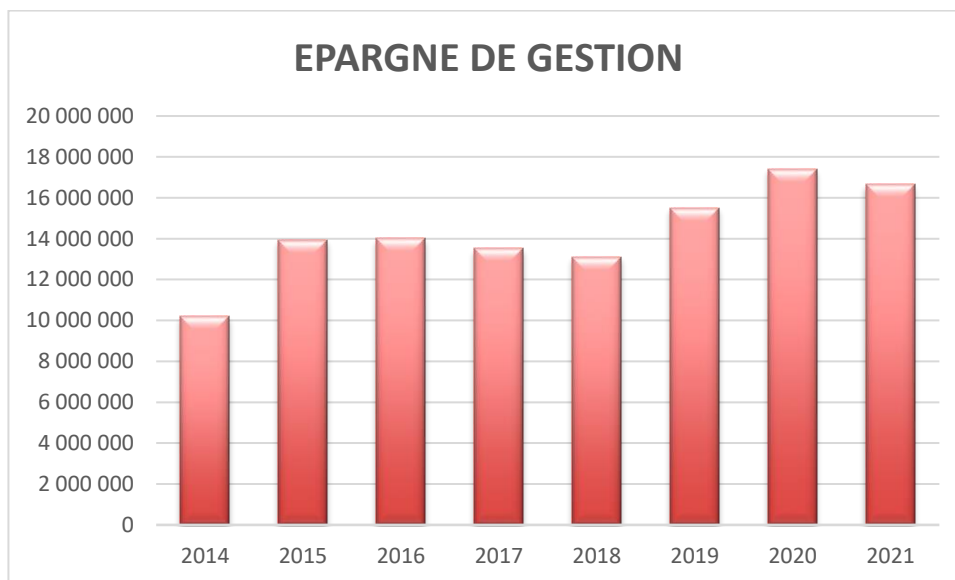
La crise et les confinements ont impacté durablement les conditions de travail de l'ensemble de la collectivité et son organisation en général.

Depuis 2020, l'ambitieux programme d'investissement du mandat a été lancé, qui doit permettre de valoriser la ville dans son ensemble, de développer son attractivité et renforcer le mieux vivre. En dépit du début de mandat difficile, le volume d'investissement (hors reports) est resté soutenu.

L'année 2021 a permis de réaliser les études de structuration du patrimoine, indispensables pour programmer les investissements. Elle n'est pas encore achevée, mais sa réalisation dépasse déjà 20 millions d'euros. Le graphique suivant présente une projection de la clôture de l'exercice.

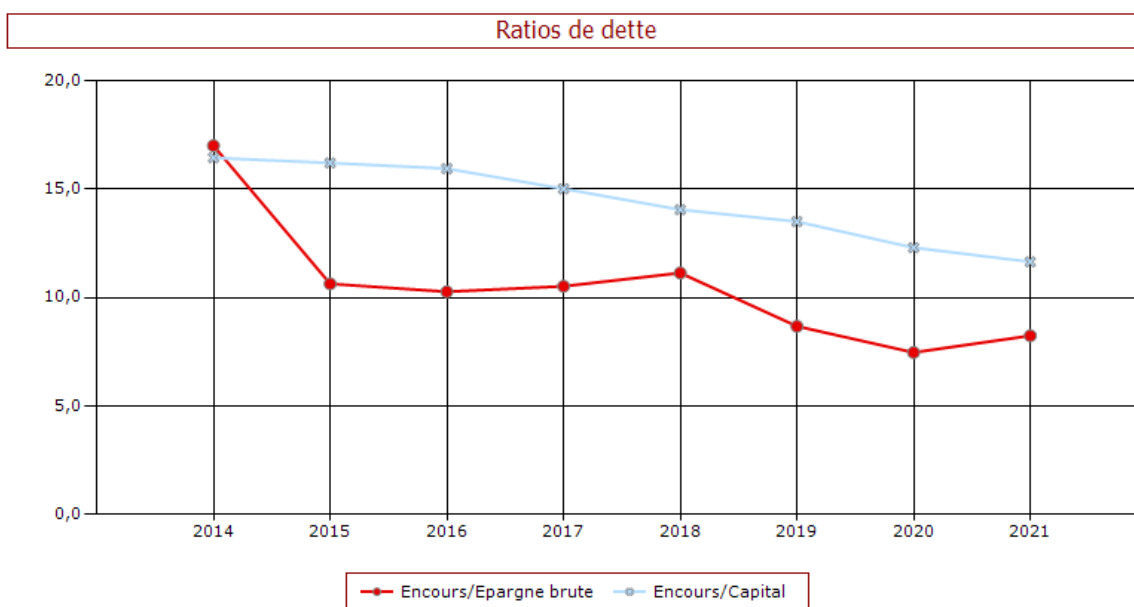


L'épargne constitue une ressource importante nécessaire pour financer l'ambitieux programme d'investissements. Elle a été dégagée par des efforts de gestion, qui ont été renforcés par les effets du confinement, alors que les ressources ont été globalement maintenues. La crise sanitaire avait impacté à la baisse les redevances usagers et domaniales, amoindrissant en 2020 l'effort de dynamique qui s'était formé en 2019. En 2021, l'objectif de dépense visait la relance des services publics, tout en confirmant une épargne toujours élevée, même avec un renforcement des dépenses.



La capacité de désendettement s'est améliorée avec un encours de dette stabilisé, en comparaison avec l'épargne. Depuis trois ans, il est passé en deçà des 10 années et demeure faible, en dépit d'une remontée de l'endettement.

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	111 359 179	111 822 140	110 989 737	110 980 660	114 085 884	111 139 629	111 106 000	118 186 102
Epargne brute	6 544 600	10 516 869	10 810 855	10 550 150	10 246 200	12 818 015	14 892 103	14 350 144
Encours corrigé / Epargne brute (années)	17,0	10,6	10,3	10,5	11,1	8,7	7,5	8,2



L'endettement réel de la collectivité devrait être un peu moindre que cette prévision au 1^{er} janvier 2022, en raison de la possibilité de mobilisation des fonds courant 2022 ou 2023 sur une partie des contrats signés.

112 778 071,53 € seraient envisagés, portant l'encours sur épargne à 7.8 années.

Les principaux indicateurs financiers montrent une situation saine :

- maîtrise des charges courantes
- maintien du dynamisme des recettes courantes et des dotations de l'Etat
- et effort d'investissement

RATIOS FINANCIERS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 - DRF hs travaux en régie / Population	1 766,6	1 727,5	1 664,9	1 345,5	1 348,9	1 345,6	1 320,0	1 437,6
2 - Produit 4T hs revers TP / Population	816,7	819,7	794,7	640,9	641,3	638,1	649,2	743,1
2bis -Produit 4T yc revers TP / Population	1 030,2	1 056,1	1 027,5	826,1	825,9	820,2	832,3	928,6
3 - Recettes réelles fct / Population	1 924,1	1 946,6	1 865,4	1 533,3	1 499,4	1 537,8	1 563,7	1 649,9
4 - Dépenses d'équipt brut / Population	378,3	295,8	346,2	230,0	418,6	305,8	312,1	665,8
5 - Encours de dette (31/12) / Population	2 097,3	2 101,1	2 055,6	1 634,7	1 675,3	1 610,0	1 622,2	1 748,3
6 - DGF / Population	392,2	369,9	343,8	270,3	275,7	327,5	337,7	349,8
7 - Charges personnel / Dép. réelles fct	61%	62%	62%	62%	61%	60%	63%	59%
8 - Coeff. mobilisation du pot. fiscal	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
8bis - Coeff. mobilisation du PF élargi	0,911	0,891	0,741	0,627	0,613	0,600	0,706	0,560
8ter - Coeff. mobilisation du PF 3 taxes	1,089	1,071	0,864	0,865	0,853	0,840	0,834	0,938
9 - DRF yc remb. dette / RRF	98%	95%	96%	95%	98%	95%	93%	96%
10 - Dette totale (31/12) / RRF	109%	108%	110%	107%	112%	105%	104%	106%
11 - Dép. d'équipt brut / RRF	20%	15%	19%	15%	28%	20%	20%	40%

DRF = dépenses réelles de fonctionnement

DGF = dotation global de fonctionnement

RRF = recettes réelles de fonctionnement

C PF = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (imposition du territoire, comparée à la moyenne nationale)

4T hs revers TP = taxe d'habitation + taxes foncières

4T yc revers TP = taxes communales (TH + TF) + ex-taxe professionnelle via Attribution de compensation GPS

Parmi nos principales ressources, l'Attribution de Compensation versée par notre intercommunalité Grand Paris Sud (et considérée ci-dessus comme une recette fiscale) est figée à 12 536 868,96 € après transfert de certaines voiries au 1^{er} janvier 2020.

Le dispositif contractuel et les déficits publics

La crise sanitaire a conduit l'Etat à positionner la démarche en sommeil, mais pas à la supprimer. Le renforcement des déficits publics devrait faire émerger un nouveau mode contractuel, en cours de construction.

La définition d'un nouveau pacte financier Etat / collectivité pourrait être orienté vers la relance et la résilience, avec une contractualisation de territoire intercommunal visant à conforter l'interdépendance budgétaire du bloc communal.

III – Les principales orientations pour 2022 et les années à venir

Orientations pour les années à venir

Une Ville ne dépense que pour ses habitants, pour accompagner leur rythme de vie et répondre à leurs besoins. Le maintien du niveau de service aux habitants est une priorité affirmée de même que la transformation de notre territoire selon les axes prioritaires que l'équipe municipale a dessinés pour le mandat.

Ces axes sont les suivants :

Axe 1 : renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

- ⇒ Pour cela, un programme massif d'investissement a été lancé, avec la signature de contrats de maîtrise d'œuvre. Les études sont en cours, qui permettront de développer et renforcer l'attractivité du cœur de notre ville, notamment dans le cadre de la labellisation « cœur de ville ».
- ⇒ La démarche est accompagnée par une stratégie de marketing territorial, valorisant la qualité de vie dans notre milieu urbain.

Axe 2 : une ville apprenante pour toutes et tous

- ⇒ Les confinements ont renforcé le déploiement des outils dématérialisés et ont montré la nécessité de développer fortement le lien social et le mieux vivre ensemble sous d'autres formes. Après les investissements intervenus en 2020 et 2021, il s'agit, en 2022, de soutenir les initiatives individuelles et collectives (habitants, associations, partenaires institutionnels et économiques, existant sur le territoire.
- ⇒ La démarche de Ville Apprenante doit permettre de pouvoir aborder la participation citoyenne de façon plus individuelle et de positionner les habitants comme acteurs principaux à la réflexion, à la déclinaison des actions ou dispositifs ou même leur donner un rôle prépondérant dans les grands programmes urbains, en particulier dans la déclinaison de l'urbanisme tactique.
- ⇒ L'accompagnement et l'aide à la parentalité, l'incitation à l'engagement citoyen ou associatif, le maintien d'une vie culturelle et sportive, y compris dans la période actuelle et à venir de pandémie permettent de dynamiser notre ville pour ses habitants et de maintenir le lien social.

Axe 3 : rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers

- ⇒ De nombreux équipements de notre ville doivent être réhabilités, repensés, réaménagés ou même imaginés. Les besoins nombreux qui sont remontés à l'occasion du travail budgétaire en témoignent. Des choix doivent être réalisés chaque année pour les investissements dits « courants » sur les bâtiments et espaces publics et il faut également revisiter la programmation pluriannuelle des investissements pour toujours être au plus près des besoins sans évidemment en changer la philosophie générale.

- ⇒ Des équipements scolaires et sociaux seront entièrement reconstruits, des accueils de loisirs seront réorganisés afin de permettre aux enfants de notre ville d'avoir des équipements propices à leur épanouissement. Dans ce contexte, la sécurité des espaces et des utilisateurs est essentielle de même qu'une attention tout particulière est consacrée à la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine.

Axe 4 : vivre mieux dans la ville et en bonne santé

- ⇒ La densification de la ville a été limitée voire stoppée, au bénéfice du cadre de vie dans tous les quartiers, afin que les habitants bénéficient d'équipements agrandis ou rénovés. L'exigence stricte est affirmée pour l'usage de procédés de construction éco-durable.
- ⇒ La ville s'engage fermement, depuis plusieurs années, pour l'aide des copropriétés en difficulté et la lutte contre les marchands de sommeil.
- ⇒ Les volets environnementaux du programme sont denses :
 - Soutien au commerce de proximité pour l'attractivité des quartiers,
 - Développement de la consommation bio et locale, notamment pour la restauration collective,
 - Mise en lumière de la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité,
 - Mise en œuvre de la charte d'engagement des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens dans les équipements publics recevant des enfants et la restauration municipale
- ⇒ Favoriser la pratique sportive, notamment compte tenu des restrictions imposées par la crise sanitaire.
- ⇒ Mettre en œuvre les premières phases du plan circulation douce en favorisant l'utilisation des trottinettes et des vélos.
- ⇒ Développer l'offre de soins de proximité. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la démarche est d'envergure :
 - Réhabilitation de la maison de santé des Epinettes dès 2022
 - En 2022, il s'agit de poursuivre et d'accompagner la campagne de vaccination.
- ⇒ L'affirmation de services vers nos seniors par le développement de liens intergénérationnels et la lutte contre leur isolement.

Axe 5 : accompagner la révolution des usages numériques

- ⇒ Le développement des outils numériques a connu de grandes avancées en 2020 et en 2021 (télétravail, démarches administratives, école à la maison...). Un des défis majeurs de cette nouvelle année sera de stabiliser ces avancées en les améliorant et en ayant à cœur que cela profite au plus grand nombre.
- ⇒ Une attention particulière sera consacrée au service public municipal rendu en ligne : celui-ci devra être amélioré et élargi dans une approche facilitatrice (pour exemple : le guichet famille sera élargi afin de permettre une meilleure communication numérique avec les familles).

Le programme d'investissement

Il est rappelé que l'objectif 2021/2025 est une enveloppe globale de 250M€ pour un recensement de 300M€, soit une moyenne annuelle de 50M€ d'engagements contractuels, et une montée en puissance des mandatements, lissés sur la période.

A titre de comparaison, les volumes d'investissement réalisés ces 20 dernières sont les suivants :

- 2001/2007 : 94M€ soit une moyenne annuelle de 13M€
- 2008/2013 : 155M€ soit une moyenne annuelle de 24M€
- 2014/2019 : 124M€ soit une moyenne annuelle de 21M€

Le programme d'investissement envisagé pour 2022 porte sur les opérations suivantes :

Quartier du Parc aux lièvres

- Achèvement des travaux de la Maison des services publics
- Démarrage des opérations suivantes :
 - o Réhabilitation école maternelle et école élémentaire Mousseau
 - o Requalification site La Fontaine/Perrault - Mauriac – Berlioz
 - o Démarrage de la réhabilitation de l'école Marco Polo
 - o Travaux chemin des Vieilles Postes

Quartier Bois Sauvage

- Lancement d'opération :
 - o Equipement périscolaire PRU Bois Sauvage (pôle enfance des Loges)

Quartier du Canal

- Finalisation des travaux du groupe Scolaire Jacques Tati
- Démarrage des travaux pour le nouveau Groupe scolaire Horizon

Quartier des Pyramides

- Rénovation de l'école élémentaire Jules Verne : réhabilitation intérieure et extérieure, mise aux normes
- Lancement d'opérations :
 - o Maison de quartier des Pyramides / Bois Sauvage et place Caravelle,
 - o Réhabilitation complète du LCR du Dragon,
 - o Démarrage des travaux de la pyramide 14 (pôle associatif)

Quartier Courcouronnes centre

- Poursuite des travaux sur les voiries des Bocages et du centre de Courcouronnes

Quartier Evry centre

- Réalisation des travaux de rénovation – extension du Groupe scolaire des Coquibus
- Requalification du centre-ville (acquisition pour démolition de l'immeuble La Poste, prévue en 2021 mais non réalisée)
- Poursuite de l'aménagement de l'Hôtel de Ville

Quartier Village Aguado

- Lancement d'opérations :

- Rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier
- Rénovation de l'école maternelle Levasseur

Quartier Grand Bourg / Champs Elysées / Parc aux biches

- Travaux rue Ratisbonne
- Lancement d'opérations :
 - Rénovation Groupe Scolaire Parc aux Biches
 - Rénovation de la maison Sainte Geneviève pour y faire un lieu dédié à l'architecture

Quartier des Aunettes / Epinettes

- Travaux de rénovation du Groupe Scolaire La Lanterne et optimisation des locaux de la lingerie
- Etude pour la construction du pôle enfance Georges Lapierre
- Rénovation lourde du Centre de Santé des Epinettes
- Etudes pour la réhabilitation de l'école Conté

S'ajoutent à toutes ces opérations, des études de programmation sur certains équipements sportifs et des opérations d'urbanisme permettant la revitalisation du centre urbain et de ses commerces :

- Soutien aux commerces du centre,
- Provision pour interventions foncières
- Frais d'études, notamment pour la révision du PLU.

Par ailleurs, les investissements courants sont densifiés tant sur le patrimoine bâti que sur les espaces publics. Ils renforcent notamment la sécurité des usagers dans les équipements, l'accessibilité et le développement numérique, ainsi que le renouvellement des matériels.

Perspectives pour les charges et produits de fonctionnement

L'ambition des projets et démarches à venir ne peut être mise en œuvre que par le renforcement d'une gestion rigoureuse. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre de dégager une capacité d'autofinancement, à la hauteur de l'ambition de développement et de transformation de la ville.

Les évolutions envisagées doivent être considérées dans leur globalité, y compris actualisation et révisions de prix. Par ailleurs, toute prise en compte de l'inflation est volontairement écartée afin de trouver des économies et réaliser des choix budgétaires. Il est impératif que des économies soient proposées afin de maintenir, à périmètre constant, l'équilibre général ainsi exprimé.

Compte tenu de la prolongation de la situation de crise sanitaire, ce n'est pas un chiffre d'exception qui est désormais réalisé mais l'identification et le coût du changement, avec effet depuis le début de sa mise en œuvre et effet sur une année pleine. Heureusement, parmi ces mesures, certaines peuvent être financées par des subventions spécifiques.

La projection établie dans l'hypothèse de prospective retenue est volontariste pour l'ensemble du mandat :

- Charges à caractère général (011) : l'augmentation projetée pour le mandat (1%) est inférieure à l'inflation. Or, l'inflation est élevée en cette fin d'année 2021, notamment compte tenu de l'accroissement des coûts énergétiques. Chaque dépense est interrogée et le travail a été minutieux afin d'atteindre l'objectif fixé.
- Masse salariale (012) : la masse salariale doit impérativement être maîtrisée. Son évolution de +0.5% est faible, compte tenu de l'ensemble des facteurs endogènes et exogènes.
- Le maintien voire l'amélioration du niveau de service aux habitants constitue un enjeu, et l'harmonisation complète des services rendus et tarifs aux usagers ont été mis en œuvre depuis septembre 2021, induisant des économies pour les familles

3 grands enjeux se situent au cœur des actions à mener pour l'avenir.

1 – Développement durable, transition écologique et solidaire.

S'agissant des enjeux de développement durable, de transition écologique et solidaire, une démarche de co-construction a été engagée. Des actions ont été réalisées en 2021 et nous sommes tous concernés par un domaine, qui ne relève aucunement de secteurs réservés (ceci est le principe même du management environnemental). Il s'agit d'un changement profond culturel et de pratiques, qui doit se traduire par la mise en œuvre d'actions concrètes, tant au sein de notre administration que dans la relation à la population. A cet égard, la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable accompagnera, comme chaque année, les réflexions budgétaires. Parmi les actions en cours ou ciblées pour 2022, on notera :

- La définition d'une stratégie d'actions en matière de santé environnementale sur le territoire, et la poursuite de la lutte contre l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens
- Le développement de méthodes de gestion douce des espaces verts,
- Le projet de plan vélo, permettant de structurer des voies de circulation douce,
- Le développement d'actions de sensibilisation au tri
- En interne, la création de la recyclerie, ou encore le déploiement de conteneurs collectifs de tri sélectif.

2 – Transformation numérique.

L'accélération de la transformation numérique a été forte depuis 2020, du fait de la crise sanitaire, qui a distendu les liens au sein de la société et dans la relation aux habitants. Notre relation au patrimoine numérique s'est renforcée et l'accès aux données dématérialisées constitue un enjeu de communication, d'information, mais aussi pour le « mieux travailler ensemble ». Que ce soit dans nos relations aux anciens ou aux plus jeunes, la Ville est attendue afin d'adapter les services publics à ces mutations profondes et pérennes. Le projet de budget 2022 doit permettre de faire progresser les actions et projets numériques pour chacun des secteurs d'activité de la Ville.

3 – Participation citoyenne.

Enfin, concernant les actions portées au titre de la co-construction avec les habitants, une démarche a été menée en 2021 afin de structurer notre volonté aboutissant à l'adoption, par le Conseil municipal, de la Charte de la participation citoyenne, le 8 juillet 2021. L'adoption de la Charte de participation citoyenne de la Ville permet de mieux associer les concitoyens pour enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans la gestion et l'évolution de la Commune. Cet enrichissement par la vision citoyenne s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le rôle des élus, porteurs d'un projet politique pour lequel ils ont été élus et légitimes dans leur rôle de décision et de garants de l'intérêt général. Six principes sont portés par cette charte :

1. Pour une participation éclairée et apaisée : favoriser l'accès et la pédagogie de l'information pour co-construire les conditions d'un débat de qualité
2. Pour une participation utile : reconnaître la parole des Habitants aux côtés de celle des autres acteurs
3. Pour une participation claire et transparente : expliciter les règles du jeu, le rôle de chacun, et les objectifs du dialogue avec les habitants
4. Pour une participation inclusive et agile : rechercher la participation de tous
5. Pour une participation émancipée : encourager le pouvoir d'agir des citoyens, soutenir l'innovation sociale et citoyenne
6. Pour une participation vivante, accompagnée et innovante : animer la Charte et accepter son évolution

Harmonisation des services aux usagers et guichet familles

Le mouvement d'harmonisation des services aux usagers s'est achevé en fin d'année 2021 à l'échelle du territoire. Le nouveau référentiel adopté est basé sur les principes d'équité et de simplicité. La nouvelle tarification harmonisée a permis de réduire majoritairement le tarif des services rendus aux usagers, renforçant ainsi l'accompagnement des familles. L'impact du coût de la démarche a porté pour l'essentiel sur l'année 2021. En 2022, le gain de ce service harmonisé bénéficiera aux familles via la tarification allégée.

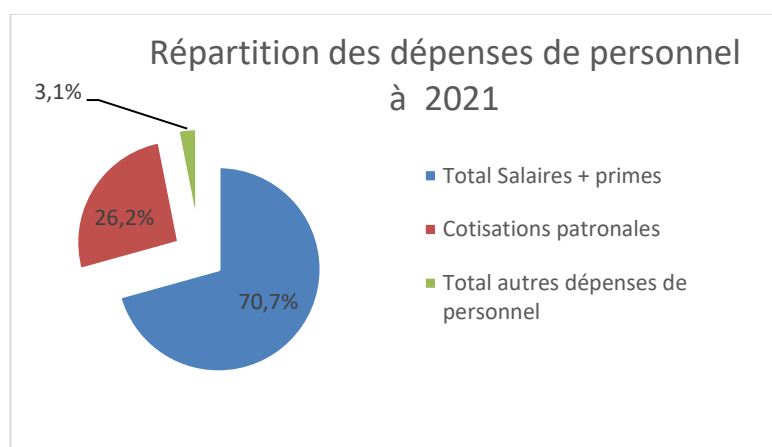
La création du Guichet famille est intervenue avec une mise en œuvre à compter de fin août 2021. Les objectifs sont multiples : faciliter l'accès aux services proposés par la Ville, à l'ensemble de la population. Ce service est centralisé pour permettre aux familles de réaliser de nombreuses démarches auprès d'un seul lieu.

Une administration modernisée encourageant l'innovation et l'efficacité.

La recherche du développement de la performance de notre administration conjugue optimisation, simplification, modernisation et sécurisation. Par ailleurs, le développement du télétravail a réinterrogé les organisations humaines ainsi que les outils. L'efficacité est un préalable incontournable à la structuration de nos modes d'action.

La structure des dépenses et des effectifs 2021

En 2021, les dépenses de personnel représentent 51,3% du budget 2021. Ce rapport était de 56% en 2020 et 60% en 2019.

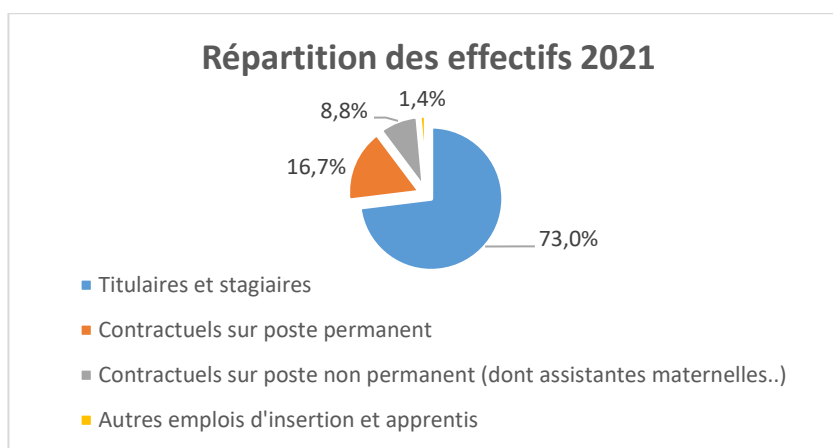


Les dépenses sur le chapitre 012 ont augmenté de 0,45% par rapport à 2020. Cette légère augmentation est due à la poursuite du dispositif pluriannuel PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations) consistant à une revalorisation des grilles indiciaires, ainsi qu'aux nouvelles créations de postes avec en parallèle des efforts de réorganisation (diminution des effectifs) et de gestion des enveloppes de vacances, des heures supplémentaires, des recrutements, entamés quelques années plus tôt, qui ont été maintenus en 2021.

Evolution des effectifs

En 2021, les effectifs sont relativement stables avec toutefois une augmentation de 42 postes essentiellement des postes non permanents, emplois d'insertion et apprentis. Cette augmentation s'explique en partie par la période de crise sanitaire qui a conduit à faire recours à plus de personnel notamment dans les centres de vaccination ainsi que pour assurer certaines activités dans les centres de loisirs en raison des règles d'encadrement liées à la distanciation.

	Effectif	ETP	
Titulaires et stagiaires	1041	1019	72,3%
Contractuels sur poste permanent	243	233	16,5%
Contractuels sur poste non permanent (dont assistantes maternelles..)	443	137	9,7%
Autres emplois d'insertion et apprentis	20	20	1,4%
Total	1747	1409	100%



Un certain nombre de mesures sont intervenues courant 2021 afin de renforcer la qualité des conditions de travail des agents et la prise en compte des situations particulières de handicap :

- Adoption du nouveau forfait mobilité durable, afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables,
- Prise en charge du reliquat de la somme restant à charge des agents reconnus RQTH pour l'achat d'équipements spécifiques,

Par ailleurs, le développement du télétravail, qui s'est imposé en accompagnement des confinements successifs, devait être structuré après une période de test, organisée juste avant la crise sanitaire.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique de Ressources Humaines de notre Commune, contribuant à une meilleure conciliation des temps de vie personnel et professionnel, favorisant le bien-être au travail. Il s'inscrit conjointement dans deux dimensions :

- La dynamique de modernisation de l'Administration, via ses outils et son organisation,
- Une démarche écologique qui, à plus long terme, aura des effets sur l'empreinte carbone en désengorgeant les axes d'accès à la commune et en réduisant le nombre et les temps de déplacements.

Après deux phases progressives d'expérimentation pour sa mise en œuvre, le télétravail a été structuré et outillé à compter de septembre 2021 :

- Extension de la possibilité de télétravailler à 3 jours maximum par semaine
- Prise en charge forfaitaire d'une fraction des coûts induits par l'exercice du télétravail,
- Maintien de la possibilité d'effectuer du télétravail à 100% du temps de travail pour les agents bénéficiant d'un certificat médical prescrivant l'exercice obligatoire des missions en télétravail à plein temps.

L'évolution du temps de travail du personnel permanent

En 2021, les emplois à temps complet représentent 92% des effectifs permanents contre 88,4 % en 2020. Les emplois à temps non complet ont très légèrement diminué (-7 postes soit 16%).

En ce qui concerne les temps partiels, les femmes sont très majoritairement représentées avec seulement 4 hommes occupant un poste à temps partiel. Le nombre de temps partiels a fortement diminué avec 40 postes en moins.

Les emplois à temps non complet ainsi que les emplois à temps partiels restent exclusivement occupés par des femmes, soit plus de 94 % de ces emplois.

Répartition des temps	Effectifs permanents		
	Hommes	Femmes	Total
Temps complet	413	750	1163
Temps non complet	2	35	37
Temps partiel (dont thérapeutique)	4	61	65
Total	419	846	1265

Selon les situations individuelles des agents, de leurs sollicitations et en fonction des impératifs de qualité et de maintien du service public, une étude au cas par cas a lieu et sera maintenue pour chaque agent demandeur.

L'évolution des dépenses du personnel est impactée par des mesures exogènes et endogènes.

Pour 2022, les perspectives sont les suivantes :

Les mesures exogènes :

- L'Effet GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité) constitue l'augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelons, réglementée par le statut de la fonction publique. Cela représente pour 2022 une augmentation de 1,4% (environ 800 000 €),
- Augmentation du SMIC horaire au 1^{er} octobre 2021 estimée à 120 000 € avec l'application d'un indice plancher à IM 340 qui a pour conséquence la modification des grilles indiciaires dès début 2022, estimé à 100 000 €
- Heures supplémentaires pour organiser les Elections : en 2022, il s'agit des élections présidentielles et législatives : coût estimé à 160 000 € contre 80 000 € en 2021
- L'indemnité d'inflation à verser en 2022 est estimée à 100 000 €
- Le développement du télétravail et la mise en œuvre du « forfait télétravail » est estimé à 35 000 €
- Le rachat de périodes de validation des services pour les agents non titulaires : l'impact 2022 est estimé à 130 000 €

Les mesures endogènes :

- Accompagnant le régime indemnitaire, le CIA (Complément indemnitaire annuel) avec un volume envisagé pour 2022 de 200 000 €
- Les titres restaurants impacteront à hauteur de 500 000 € le chapitre 012 (achat pour 1 000 000 €)
- Des ruptures conventionnelles sont envisagées avec une estimation à 200 000 €

Le budget annexe des parkings

Pour ce qui concerne le budget annexe des parkings, les travaux d'investissement prévus ont été réalisés en 2021, financés par l'épargne :

- sur les modes d'accès au parking Préfecture
- pour le réaménagement du parking de l'hôtel de ville (mise à jour des logiciels et changement des caisses)
- et enfin la recentralisation du parking Senghor.

La réalisation des investissements est soumise à une réflexion plus globale sur la gestion des parkings et l'avenir de l'exercice de cette compétence, notamment afin d'améliorer l'équilibre budgétaire de ce budget.

La projection des coûts de fonctionnement 2022 s'établit à quasi équivalence aux années antérieures. Les recettes connaissent par contre une évolution favorable due à la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion des parkings.

Les dotations et la péréquation

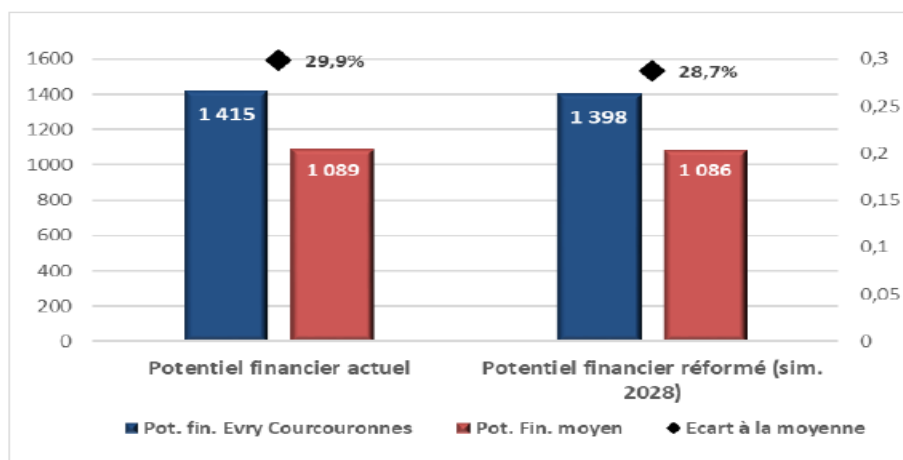
SYNTHESE							
Evolution la DGF 2018-2022							
	2018*	2019	2020	2021	2022	Evolution moyenne 2018/2022	Evolution totale 2018/2022
Dotations forfaitaire	8 746 758	9 309 746	9 309 746	9 309 746	9 114 325	1,03%	367 567
Dotations de péréquation	15 055 219	18 598 995	19 389 194	19 700 827	20 120 598	7,5%	5 065 378
dont DSU	10 101 602	13 413 950	14 003 122	14 500 130	14 997 969	10,4%	4 896 367
dont DNP	27 759	33 311	29 980	27 759	0	-100,0%	-27 759
dont FSRIF	4 925 859	5 151 734	5 356 092	5 172 937	5 122 629	1,0%	196 770
= DGF totale	23 801 977	27 908 741	28 698 940	29 010 573	29 234 923	5,3%	5 432 946
Ev° DGF en €		4 106 763	790 199	311 633	224 350		
Ev° DGF en %		17,3%	2,8%	1,1%	0,8%		

* en 2018, il s'agit de la somme des dotations perçues par les communes d'Evry et de Courcouronnes

Une estimation de nos dotations a été réalisée par Ressources Consultants Finances pour l'année 2022 (cf. ci-dessus).

Par ailleurs, sur la base des données DGF 2021, une simulation du potentiel financier réformé de la Commune a été réalisée : toutes choses égales par ailleurs, la réforme du potentiel financier devrait se traduire à terme (c'est-à-dire en 2028 à la fin de la période de mise en œuvre progressive) par une baisse

du potentiel financier de la Commune de -1.2% : il passerait de 1 415 € / habitant à 1 398 € par habitant. L'écart avec le potentiel financier moyen se réduirait alors légèrement de +29.9% actuellement à + 28.7% avec la réforme. L'impact de la réforme devrait donc être faible pour la Commune et avoir peu d'effet sur l'évolution de ses dotations de péréquation.



LA DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT) : le mécanisme de garantie issu de la création de la Commune nouvelle s'arrête en 2022. La DGF forfaitaire était maintenue durant 3 ans à un niveau élevé de 9 309 746 €, sans prélèvement au profit de la Métropole.

- Une première projection établie en septembre portait sur un prélèvement Métropole de 217 016 € donc une DGF portée à la baisse à 9 114 325 €.
- De nouveaux calculs réalisés en novembre confortent la tendance. La LFI 2022 viendra préciser la prise en compte tant du potentiel financier que du potentiel fiscal, notamment pour ce qui concerne les ressources issues des réformes fiscales.

LA DSU (DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE) : le dynamisme de cette dotation n'est pas remis en cause. Toutefois, les nouveaux calculs qui seront réalisés tant du potentiel financier que de l'effort fiscal, seront réalisés, qui pourront porter à modifier les données.

- Une première projection établie en septembre conduirait à une hausse d'environ 450 000 €
- Le volume de 14 500 130 € en 2021 passerait à une estimation de 14 997 969 € pour 2022.
- En novembre, la projection est confortée par RCF, dans l'attente de la LFI 2022.

LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION : variable d'ajustement des systèmes de péréquation nationaux, cette dotation n'est toutefois pas impactée brutalement par les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2022. Une légère baisse est envisagée (seulement) pour cette recette notifiée à 27 759 € en 2021. Il est vraisemblable que notre commune ne soit plus éligible dès 2022. Aucune somme n'est donc prévue au BP 2022.

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE. Il s'agit d'une ressource à disparition programmée, mais l'Etat n'a pas fait le choix de l'amoinrir brutalement. Il est proposé une inscription prudente en 2022.

FSRIF (FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE) : le Fonds de solidarité a amorcé une décade en 2021, qui devrait se poursuivre sur les années à venir, notamment compte tenu de la réforme des potentiels financiers et fiscaux, L'hypothèse serait une poursuite de la baisse. Le FSRIF notifié en 2021 à 5 172 935 € passerait à 5 122 629 €, estimation pour l'instant confirmée par notre prestataire RCF et avec la prochaine adoption de la Loi de finances pour 2022. Une baisse donc d'environ 350 000 €.

FPIC (FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL) : Cette dotation relève d'une répartition à deux niveaux successifs. Une première répartition nationale entre les EPCI (pour nous Grand Paris Sud), puis une seconde entre les communes membres de l'EPCI. L'hypothèse relève de l'application du dispositif d'extinction progressive ex-SAN. Toutefois, la réforme des indicateurs pourrait conduire à baisser la ressource dont bénéficie GPS, et donc sa re-distribution. C'est bien une baisse qui semble se confirmer, même si la Ville d'Evry-Courcouronnes restait l'une des rares communes bénéficiaires de cette péréquation au sein du territoire GPS. Les estimations sont pour l'instant les suivantes : le volume passerait de 1 003 663 € notifiés en 2021 à 981 393 € en 2022.

La fiscalité

Après une année 2021 largement impactée par les réformes fiscales, l'année 2022 constitue une sorte de répit en matière de réformes, tant pour la ville que pour les contribuables de la Commune.

Du point de vue des contribuables :

- Peu d'impact pour ceux qui ont bénéficié de l'exonération du fait de leurs faibles revenus, sauf une évolution des ressources à la hausse, qui conduit parfois certains contribuables à redevenir éligibles.
- Pour les autres contribuables :
 - o un second tiers supplémentaire en sera exonéré => soit un total de 86% d'exonérations environ
 - o le dernier tiers restant la paye (sur taux communal 2020), taxe désormais perçue pour l'Etat

Du point de vue de la Ville :

- Le produit de la taxe d'habitation n'est plus versé ni sa compensation. Seule reste perçue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (dans son entièreté, c'est-à-dire le taux complet appliqué aux bases concernées).
- Est perçue désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties, préalablement perçue par le Département, ainsi qu'un produit issu de l'application d'un coefficient correcteur

Une première estimation des ressources fiscales de la collectivité (réalisée mi-septembre) est basée sur les éléments suivants :

- ⇒ La réforme de la fiscalité locale repose sur un mécanisme de garanties. Par prudence, elles sont estimées à stricte équivalence (produit issu du coefficient correcteur + compensations fiscales)
- ⇒ Le taux d'évolution des bases est estimé aux alentours de +2,5% par notre prestataire Ressources Consultant Finances. Par prudence, cette évolution est limitée et dans l'attente de l'adoption de la Loi de finances pour 2022, à +1,5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et nulle pour les autres taxes.
- ⇒ La projection 2022 est donc à taux strictement constant. La prospective budgétaire était établie sur la base d'une augmentation du taux de TF sur la seule année 2021.

Nota : pas d'inscription de rôles supplémentaires au Budget primitif.

Les ressources d'investissement

LE FCTVA : il s'agit d'une subvention dont l'assiette porte sur la plupart des dépenses d'investissement (hors acquisitions immobilières essentiellement) et certaines dépenses de fonctionnement (entretien du patrimoine, non maintenance). Cette recette fait désormais l'objet d'une procédure d'extraction comptable et de calcul automatisées par les services de l'Etat, instaurée par la LFI (loi de finances initiale) pour 2021. Cette recette est exclusivement calculée sur la base des sommes mandatées, non engagées. La réalisation budgétaire est, depuis la création de la Commune nouvelle, réalisée sur l'année en cours, ce qui est renforcé par le nouveau dispositif. Un trimestre d'écart était considéré jusqu'à présent, mais l'année réelle est désormais imposée. Il convient de noter que le FCTVA n'est perçu que sur les dépenses mandatées.

L'EMPRUNT Pour l'emprunt 2022 (**1641**), le volume annuel prévu dans le cadre de la prospective pluriannuelle était d'environ 15 M€ annuels. Il est proposé de retenir cette somme, considérant que le volume d'emprunts envisagé en 2021 a bien été contractualisé et dans l'attente d'une finalisation définitive de l'investissement 2022.

La dette

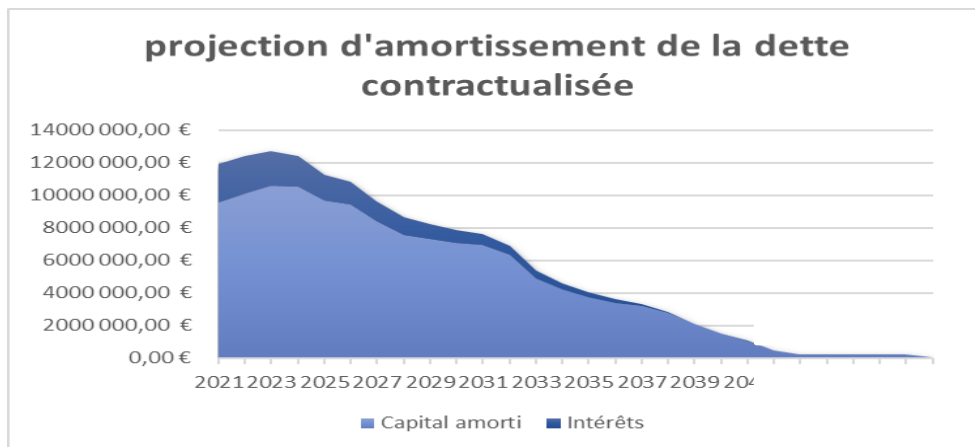
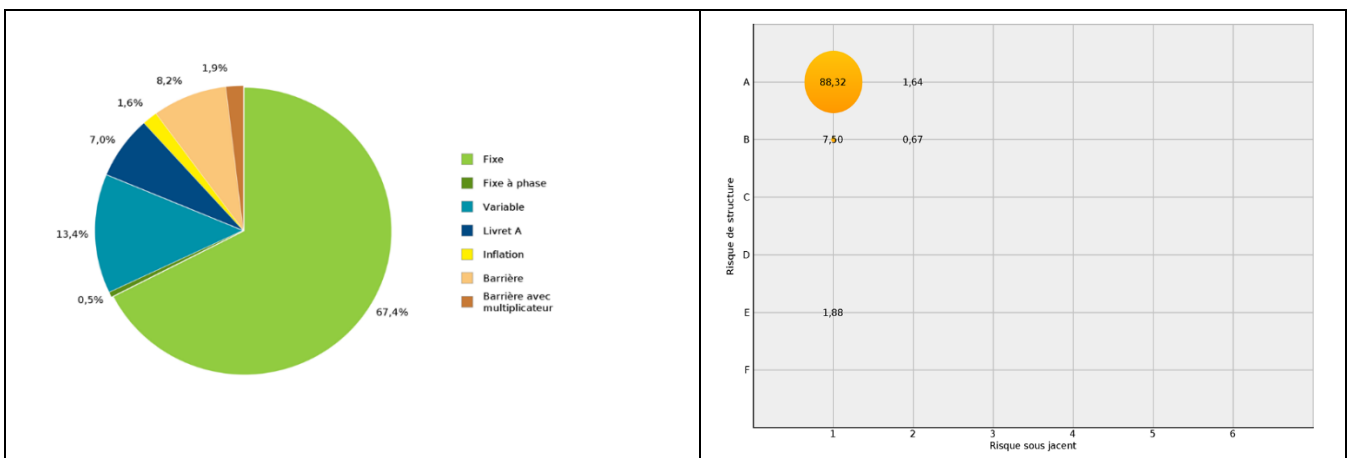
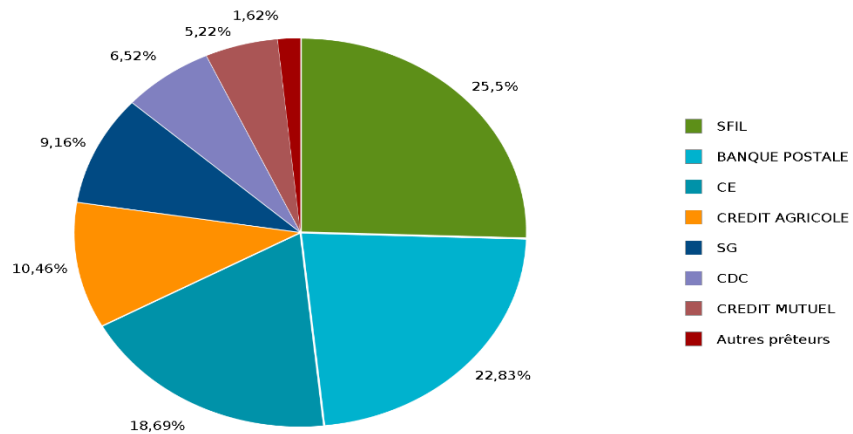
La gestion de la dette a été peu active en 2021, en dépit d'une démarche d'analyse réalisée sans aboutir sur quelques possibilités de renégociation. La réalisation des investissements de la Ville se poursuit, mais le rythme de mandatement est moins élevé que prévu, en raison du lancement progressif des dossiers via les études de maîtrise d'œuvre.

La campagne d'emprunts a été menée, permettant de contractualiser avec trois organismes bancaires, laissant, pour le solde, la possibilité de présenter quelques dossiers du programme pluriannuel de financement. Les taux fixes demeurent particulièrement attractifs, toujours inférieurs à 1% et encore plus bas que les années précédentes. La Ville a donc privilégié ceux-ci tout en favorisant une dette de faible coût à long terme. Le versement des fonds interviendra en toute fin d'année 2021 pour 11.5 millions d'euros, le solde étant mobilisable jusque début 2024.

La campagne d'emprunts a été lancée en 2021 sur le montant total de 17.5 millions d'euros (15 M€ pour 2021 auxquels s'ajoutait le solde de 2.5 M€ de l'année 2020). Le remboursement du capital en 2021 a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 9 M€. Le versement des fonds est intervenu à hauteur de 9 M€. L'endettement de l'année a donc été maintenu à son niveau initial, mais son coût s'est réduit, avec un taux moyen baissé de 2,39% à 2,19% désormais.

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la structure de la dette est désormais la suivante :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
112 778 071.53 €	2,06 %	13 ans et 2 mois	6 ans et 11 mois	92



En conclusion

Les temps sont incertains, mais notre collectivité saura relever les défis qui s'offrent à nous, s'appuyer sur les contraintes budgétaires pour réaliser les efforts nécessaires à la mise en œuvre du programme à venir.

L'avenir se dessine avec une programmation d'investissements ambitieuse pour le territoire. Il s'agit d'accompagner notre Ville dans ses transformations, attendues, impératives, répondant aux attentes de ses habitants.